

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2020

Révision: 24.06.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- Nom du produit: Nettoyant pour four No 660
- Code du produit: 660
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *Emploi de la substance / de la préparation* Nettoyant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- *Producteur/fournisseur:*  
AURO AG  
Alte Frankfurter Str. 211  
D-38122 Braunschweig  
helmut.nieder@auro.de
- *Service chargé des renseignements:* Département sécurité du produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Pendant les heures d'ouverture normales: +49 531 281 41 19

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- *Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008*



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- *Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008* Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- *Pictogrammes de danger* GHS07
- *Mention d'avertissement* Attention
- *Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:*  
huile essentielle d'orange
- *Mentions de danger*  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- *Conseils de prudence*  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- *Résultats des évaluations PBT et vPvB*
- *PBT:* Non applicable.
- *vPvB:* Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- *Description:* Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· *Composants dangereux:*

CAS: 56-81-5	glycerol	10-25%
EINECS: 200-289-5	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2020

Révision: 24.06.2020

Nom du produit: **Nettoyant pour four No 660**

(suite de la page 1)

	huile essentielle d'orange ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	1-10%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225	1-10%

· *Indications complémentaires:* Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- *Remarques générales:* Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- *Après inhalation:*  
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- *Après contact avec la peau:* Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- *Après contact avec les yeux:* Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- *Après ingestion:* Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- *Moyens d'extinction:* Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- *Équipement spécial de sécurité:* Aucune mesure particulière n'est requise.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Aucune substance dangereuse n'est dérangée.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Éviter la formation d'aérosols.
- *Préventions des incendies et des explosions:* Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2020

Révision: 24.06.2020

Nom du produit: **Nettoyant pour four No 660**

(suite de la page 2)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

##### 56-81-5 glycerol

VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup>
------	---

##### 64-17-5 éthanol

VLEP	Valeur momentanée: 9500 mg/m <sup>3</sup> , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Indications générales**

##### Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Translucide

##### Odeur:

Caractéristique

##### Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2020

Révision: 24.06.2020

Nom du produit: **Nettoyant pour four No 660**

(suite de la page 3)

· valeur du pH à 20 °C:	11
· <i>Changement d'état</i> <i>Point de fusion/point de congélation:</i>	Non déterminé.
<i>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</i>	100 °C
· <i>Point d'éclair</i>	160 °C
· <i>Inflammabilité (solide, gaz):</i>	Non applicable.
· <i>Température d'inflammation:</i>	400 °C
· <i>Température de décomposition:</i>	Non déterminé.
· <i>Température d'auto-inflammabilité:</i>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <i>Propriétés explosives:</i>	Le produit n'est pas explosif.
· <i>Limites d'explosion:</i> <i>Inférieure:</i>	0,9 Vol %
<i>Supérieure:</i>	Non déterminé.
· <i>Pression de vapeur à 20 °C:</i>	23 hPa
· <i>Densité à 20 °C:</i>	1,07 g/cm <sup>3</sup>
· <i>Densité relative</i>	Non déterminé.
· <i>Densité de vapeur:</i>	Non déterminé.
· <i>Taux d'évaporation:</i>	Non déterminé.
· <i>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</i>	Entièrement miscible
· <i>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</i>	Non déterminé.
· <i>Viscosité:</i> <i>Dynamique:</i>	Non déterminé.
<i>Cinématique à 20 °C:</i>	60 s (DIN 53211/4)
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- *Décomposition thermique/conditions à éviter:* Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- *Toxicité aiguë* Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· *Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:*

#### huile essentielle d'orange

Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)

- *Effet primaire d'irritation:*
- *Corrosion cutanée/irritation cutanée* Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Lésions oculaires graves/irritation oculaire*  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2020

Révision: 24.06.2020

Nom du produit: **Nettoyant pour four No 660**

(suite de la page 4)

- *Sensibilisation respiratoire ou cutanée*  
Peut provoquer une allergie cutanée.
- *Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)*
- *Mutagénicité sur les cellules germinales*  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Cancérogénicité* Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Toxicité pour la reproduction* Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique*  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée*  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Danger par aspiration* Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- *Toxicité aquatique:* Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *Effets écotoxiques:*
- *Remarque:* Nocif pour les poissons.
- *Autres indications écologiques:*
- *Indications générales:*  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- *PBT:* Non applicable.
- *vPvB:* Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- *Recommandation:* Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· <i>Catalogue européen des déchets</i>
---

20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
----------	---

- *Emballages non nettoyés:*
- *Recommandation:* Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- *Produit de nettoyage recommandé:* Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |       |
|--|-------|
| · <b>14.1 Numéro ONU</b>                                   |       |
| · <i>ADR, ADN, IMDG, IATA</i>                              | néant |
| · <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |       |
| · <i>ADR, ADN, IMDG, IATA</i>                              | néant |
| · <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>        |       |
| · <i>ADR, ADN, IMDG, IATA</i>                              |       |
| · <i>Classe</i>  | néant |

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2020

Révision: 24.06.2020

Nom du produit: **Nettoyant pour four No 660**

(suite de la page 5)

· <b>14.4 Groupe d'emballage</b> · ADR, IMDG, IATA	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b> · Marine Pollutant:	Non
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
  - Directive 2012/18/UE
  - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
  - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
  - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
  - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
  - H312 Nocif par contact cutané.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** product safety department
- **Contact:** N.N.
- **Acronymes et abréviations:**
  - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
  - IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
  - ICAO: International Civil Aviation Organisation
  - ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
  - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent
  - LD50: Lethal dose, 50 percent
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
  - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
  - Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
  - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
  - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 4
  - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
  - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
  - Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
  - Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
  - Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
  - Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3